

Écrire le non-dit?

Fañch Postic

Number 16-17, Fall 2009, Spring 2010

Éditer des contes de tradition orale : pour qui? comment?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045135ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/045135ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Postic, F. (2009). Écrire le non-dit? *Port Acadie*, (16-17), 115–122.

<https://doi.org/10.7202/045135ar>

Article abstract

En l'absence des manuscrits originaux, la collecte considérée comme la plus riche de Basse-Bretagne n'est pas sans poser de problèmes. Outre le fait de passer d'un oral breton à un écrit français, le collecteur, s'adressant à un public qui n'est pas celui qui portait les récits qu'il publie, éprouve le besoin de les accompagner d'ajouts, de « commentaires explicatifs », de notes. Au-delà de cette situation singulière, cela me semble poser un problème plus général lié à l'édition de récits oraux : la possession par un auditoire homogène de références communes, de croyances partagées, conduit celui qui parle à faire l'impasse sur bien des éléments connus de tous. La transcription fidèle de la parole du conteur ne peut évidemment rendre compte de ce non-dit. Convient-il alors, en passant de l'oral à l'écrit, d'explicitier ce référent que ne possède généralement pas le lecteur « non initié »? Si oui, comment et sous quelle forme?

Écrire le non-dit?

Fañch Postic
Université de Bretagne
Occidentale, Brest

Résumé

En l'absence des manuscrits originaux, la collecte considérée comme la plus riche de Basse-Bretagne n'est pas sans poser de problèmes. Outre le fait de passer d'un oral breton à un écrit français, le collecteur, s'adressant à un public qui n'est pas celui qui portait les récits qu'il publie, éprouve le besoin de les accompagner d'ajouts, de « commentaires explicatifs », de notes. Au-delà de cette situation singulière, cela me semble poser un problème plus général lié à l'édition de récits oraux : la possession par un auditoire homogène de références communes, de croyances partagées, conduit celui qui parle à faire l'impasse sur bien des éléments connus de tous. La transcription fidèle de la parole du conteur ne peut évidemment rendre compte de ce non-dit. Convient-il alors, en passant de l'oral à l'écrit, d'explicitier ce référent que ne possède généralement pas le lecteur « non initié »? Si oui, comment et sous quelle forme?

Au début des années 1980, j'ai participé, avec Denis-Michel Boël, Sylvette Denèfle et Michel Oiry, à un petit groupe de recherche sur « *une approche des récits légendaires* » dans le cadre d'un projet financé par la Mission du patrimoine ethnologique¹. Au-delà d'un questionnement sur la légende comme genre, des problèmes de typologie... l'un de nos principaux axes de réflexion avait alors porté sur les difficultés de la transcription de ce qui nous apparaissait, en définitive, comme « *un fait social total* ». Cela nous avait conduit à souligner la nécessité de prendre en considération « *le texte légendaire global* », ce qui pouvait aller jusqu'à inclure tout un référent social implicite ou explicite. Nous écrivions :

La légende constitue un fait culturel non exclusivement littéraire. On se trouve en présence d'une réalité sociale. [...] La transcription peut-elle se limiter à la matière brute de ce qui a été dit? Même si elle s'efforce, au prix d'une vigilance de tous les instants, et grâce à une méthode de notation la plus affinée

1. Cf. Denis-Michel Boël, Sylvette Denèfle, Michel Oiry, François Postic, « Une approche des récits légendaires — Perspectives ouvertes par une recherche collective en Bretagne », dans *Croyances, récits & pratiques de tradition – Mélanges Charles Joisten 1936–1981*, Grenoble, Le Monde Alpin et Rhodanien n° 1–4, 1982, p. 120–121.

possible, de rendre compte du moment de l'expression légendaire, celui-ci suppose tout un contexte social sous-jacent dont la restitution ou simplement l'évocation présente des difficultés [...]. Le problème posé est ici celui de la restitution d'une réalité sociale sous forme de texte.

Nous n'étions évidemment pas les premiers à aborder les problèmes de mise par écrit des récits légendaires : Herman Bausinger avait déjà insisté sur cette relative imprécision de la forme, sur ce qu'il appelle un « *manque d'épaisseur* » (*kargheit*) dont il fait d'ailleurs un trait caractéristique du genre. Je pense également aux travaux de Linda Dègh, que nous ne connaissions pas à l'époque.

Je dois dire que cette réflexion m'a conduit d'une certaine façon à me montrer plus compréhensif, plus indulgent pour le travail d'édition de certains collecteurs. Si des Luzel ou des Sébillot affirment un souci de rigueur, de fidélité, dans la publication de leur collecte, on sait qu'il y a toujours une part d'écriture ou de réécriture, d'autant plus que s'y ajoute, de manière générale, le passage d'une langue à une autre, du breton ou du gallo au français. Cette « traduction » est évidemment en soi une source de transformation du récit original. Je prendrai un seul exemple : en breton, la notion de « gros mots » n'est pas la même qu'en français et ce qui s'exprime en breton sans connotation d'une quelconque vulgarité ne peut l'être de la même manière en français.

*Gant ar c'hoant-dimeziñ e ve grêt tro ar bed,
Gant ar c'hoant kac'hat ne ve ket!*

dira-t-on sans problème en breton². Le français se montrera plus « réservé » :

Avec l'envie de se marier on fait le tour du monde
Avec l'envie de c... on ne le fait pas.

Les points de suspension qui figurent dans la traduction française sont révélateurs!

Quand, comme c'est parfois le cas pour Luzel, on peut comparer les manuscrits aux textes publiés, on s'aperçoit en outre qu'il y a des interventions plus ou moins importantes qui peuvent aller jusqu'à l'ajout d'épisodes qui ne figurent pas dans les carnets de collecte. Il ne faut évidemment pas condamner trop hâtivement, car il peut simplement s'agir de rétablir

2. Je tiens ce proverbe d'un enseignant de breton qui, à l'Université de Quimper, avait ainsi commencé son premier cours à la fin des années 1970.

des oublis, de corriger les inévitables imperfections de notes prises sous la dictée. Tout collecteur a été confronté à ce genre de situation.

Que dire alors quand nous ne disposons pas des manuscrits originaux? Ayant entrepris, depuis 1997, de publier la collecte des contes et légendes de l'abbé François Cadic (1864–1929)³, un prêtre originaire du pays vannetais⁴, je me suis trouvé confronté à plusieurs problèmes. Je me suis bien sûr d'abord interrogé sur la fidélité de François Cadic à ses sources, sur la part de réécriture qui avait été la sienne...

François Cadic connaît les collecteurs qui l'ont précédé et cite volontiers les travaux de La Villemarqué, de Luzel, de Sébillot, ou de Le Braz, dont une lettre fort élogieuse ouvre d'ailleurs le volume de contes et légendes de 1914⁵. Il a lui-même publié quelques chansons, dès 1894, dans la revue *Mélusine*⁶. Mais, très vite, il a affiché une certaine méfiance vis-à-vis d'un mouvement folkloriste dont les résultats trouvent place dans des publications bien trop élitistes à son goût. « *Il en est de notre pays, écrit-il dès 1899, comme des prairies grasses qui, aux premiers souffles printaniers, se couvrent de fleurs multicolores. Ces fleurs, qui donc songeait à les cueillir? Quelques érudits, quelques revues hors de prix, inconnues de la masse...* »⁷

Le but de François Cadic n'est donc pas de faire une œuvre de savant, pas plus qu'une œuvre littéraire qui lui apporterait une quelconque notoriété : s'il recueille et publie contes ou chansons, c'est avec l'espoir de les rediffuser le plus largement possible auprès du peuple lui-même qui est en train de les abandonner. Il s'agit de les faire vivre ou revivre pour éviter une uniformisation culturelle trop grande. Conserver, voire rétablir le lien des Bretons de Paris à leur culture orale d'origine, c'est surtout un bon moyen « thérapeutique » pour éviter les méfaits d'un trop grand déracinement et, pour le prêtre, l'espoir de maintenir les principes religieux fondamentaux. Les contes et les légendes sont donc bien des outils au service de l'action du prêtre qui peut en dégager une valeur édifiante, moralisatrice. « Ne quittez pas votre village », version du conte bien connu

3. *Les œuvres de François Cadic*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes/Éditions Terre de brume. Huit volumes sont parus à ce jour. Un volume regroupant l'ensemble des chansons (environ 200) est à paraître en 2009.

4. Partie occidentale bretonnante du département du Morbihan.

5. *Contes et légendes de Bretagne*, Hennebont, 1914.

6. « Le lendemain du mariage », *Mélusine*, 1894, col. 10; « La femme du sabotier », col. 125; « Les tribulations des filles du Moustoir », col. 126; « La jeune fille de Lannion », col. 128. Ces chansons seront reprises plus tard dans le bulletin *La Paroisse bretonne de Paris*.

7. *La Paroisse bretonne de Paris*, septembre 1899, « Chansons populaires de Bretagne », p. 4.

des animaux en voyage⁸, apparaît ainsi comme une parfaite illustration des dangers de l'émigration et, dans ce contexte, la conclusion du chat prend une résonance particulière : « *Croyez-moi, mes petits, on ne profite guère à courir le monde; c'est encore chez soi que l'on est le mieux. Ne quittez jamais votre village!* » On pourrait multiplier les exemples. Et, comme l'a fort bien noté monseigneur Adolphe Duparc, qui fut le professeur de François Cadic au petit séminaire, « *les vieux cantiques, les chants populaires, l'histoire locale, étaient pour lui des moyens d'apostolat qui réconfortaient ses fidèles bretons* »⁹.

Paradoxalement, comme le souligne Paul Delarue, éminent spécialiste du conte populaire en France, cette absence de visées scientifiques ou littéraires est peut-être une chance : « *Il est exact, écrit-il en 1950 à Yves Le Diberder, un autre collecteur vannetais, que François Cadic ne savait rien de la littérature des contes : heureusement! car il n'a pas eu la tentation de compléter ou d'enrichir ses versions en utilisant d'autres collections où figurent les mêmes thèmes. [...] L'ensemble de sa collecte reste très intéressante, si on sait en éliminer les récits suspects et discerner les apports personnels amenés par un sentiment de décence ou de moralité.* »¹⁰

À défaut d'une fidélité absolue dans l'édition des contes, qui, au point de vue où il se situe, n'a pas de sens pour lui, François Cadic s'attache effectivement à en garder l'esprit et, dans certains contes, on reconnaît bien, par exemple, la substance des formules finales habituelles des conteurs : « *Tel est le récit que j'ai entendu. De ces choses, moi je n'ai rien vu, puisque je n'étais pas là. Mais j'étais à la noce d'Yvon avec la fille du meunier et c'est là que j'ai tout appris. J'y mangeai une belle miche beurrée avec du bon rôti, et je m'en retournai vivement à la maison, afin que vous sachiez tout comme moi cette histoire.* »¹¹ « *Il y eut de belles fêtes pour célébrer le mariage de la reine des trois montagnes d'or avec le vaillant soldat. Les invités furent traités généreusement et le conteur lui-même y alla d'un tour de danse. Il reçut pour sa part une grosse miche de pain beurrée avec*

8. A.-T. 130. François Cadic, *Contes et légendes de Bretagne – Les contes populaires*, tome premier, Rennes, PUR/Terre de brume, 1997, p. 135–142.

9. « Extrait d'une lettre de Monseigneur Duparc, évêque de Quimper et de Léon à Monsieur le député Cadic », lettre du 28 juillet 1929 publiée dans *L'Abbé François Cadic – Directeur de la Paroisse bretonne de Paris*, Vannes, Imprimerie Mahéo, 1930, p. 9.

10. Lettre conservée dans le fonds Le Diberder, archives départementales du Morbihan, Vannes.

11. « Yvon le Sonneur » (A.-T. 326) conté par Jean-Marie Bourlot, mendiant aveugle de Bieuzy-les-Eaux, et publié dans le bulletin *La Paroisse bretonne de Paris* de novembre–décembre 1910. François Cadic, *Contes et légendes de Bretagne*, tome premier, Rennes, PUR/Terre de brume, 1997, p. 275–284.

trois pichets de cidre et il s'en retourna joyeusement à la maison, afin d'apprendre aux gens de chez lui les belles choses qu'il avait vues. »¹²

Pour François Cadic, la réponse à la question « pour qui publier? » est donc claire. Le public visé est en effet bien identifié : si ce n'est pas celui des spécialistes de la littérature orale, ce n'est également plus celui qui portait les contes ou les légendes. S'adressant d'abord aux émigrés bretons de Paris et à leurs enfants qui, nés dans la capitale, ne sont parfois jamais allés en Bretagne, les publications appellent inévitablement des ajouts, des commentaires, des notes, des explications : dans différents recueils, à partir de 1914, les contes et légendes sont donc suivis de « commentaires explicatifs ». Il convient par exemple de décrire les lieux qui servent de cadre au récit, de donner des précisions sur les caractéristiques des personnages que les lecteurs n'ont pas ou plus à l'esprit. Si le héros est un tailleur, un meunier, la seule évocation de cette profession appelle toute une série de référents que chacun connaît dans le pays de Pontivy où les récits ont été pour la plupart recueillis : le meunier serait volontiers voleur (« *Rien n'est plus fort que la chemise d'un meunier qui attrape un voleur chaque matin!* ») et courtiseur des filles qui viennent à son moulin...; les paysans n'ont pas plus de considération pour le tailleur dont les mains qui poussent l'aiguille conservent une blancheur suspecte : « *Il faut, dit-on, neuf tailleurs pour faire un homme!* »...

Il en est évidemment de même lorsqu'il s'agit de saints ou de saintes : à Noyal-Pontivy, la vie de sainte Noyale, sainte éponyme de la paroisse natale de François Cadic, est suffisamment connue de tous pour qu'il soit besoin d'en rappeler la teneur; la seule mention du nom « Noyale » évoque tout un référent qui se nourrit des récits entendus depuis l'enfance, des chants qui retracent les différents épisodes de sa vie, de la statuaire, des représentations picturales sur les vitraux de l'église paroissiale ou sur les lambris de l'oratoire de la chapelle Sainte-Noyale. Le parcours de la martyre, décapitée par un cruel seigneur auquel elle s'est refusée, marque le paysage lui-même et la toponymie : portant sa tête dans ses bras, elle aurait sillonné le territoire de paroisse jusqu'à trois fontaines, trois sources jaillies de trois gouttes de sang tombées au sol... La chapelle Sainte-Noyale a, dit-on, été érigée à l'endroit même où Noyale a rendu son dernier soupir. Autant d'éléments qu'il convient d'explicitier pour un lecteur extérieur.

Ce qui est vrai pour sainte Noyale, personnage de récit légendaire, l'est tout autant pour des êtres fantastiques présents dans les contes, tels l'ankou : la seule évocation du nom de cette personnification masculine

12. « La reine des trois montagnes d'or » (A.-T. 401), conté par Méliau Le Cam, tailleur de Pluméliau. François Cadic, *Contes et légendes de Bretagne*, tome second, Rennes, PUR/Terre de brume, 1998, p. 23–28.

de la mort, présente dans de nombreux contes (notamment « La mort par-rain » A.-T. 332) et récits légendaires, suffisait à éveiller tout un imaginaire nourri des croyances partagées depuis l'enfance. Chacun connaît les chemins qu'il emprunte (*hent an ankou*, *hent ar maro* : chemin de l'ankou, chemin de la mort) et qu'il s'agit surtout de ne pas obstruer pour ne pas risquer d'arrêter son attelage, reconnaissable au caractéristique grincement de son essieu : s'il venait à s'arrêter, l'ankou ne manquerait pas de faucher l'un des habitants de la maison et de l'emporter dans sa charrette. C'est encore le cas du charagine, cousin vannetais de l'ogre, ou des korrigans, pour reprendre le nom breton le plus répandu des nains, êtres chtoniens et nocturnes... souvent difformes, malicieux, voire malfaisants.

Il est donc clair que François Cadic a fait un important travail d'écriture dans la mise en forme d'une matière orale. Mais c'est aussi ce qui, paradoxalement, fait sans doute que ses contes ont été appréciés par le public de son époque... et qu'ils le sont encore à la nôtre. Ayant lui-même baigné pendant toute son enfance et sa jeunesse dans une société rurale dont il s'est préoccupé par la suite de recueillir la culture orale, il a été capable, grâce à ses qualités d'écrivain, de journaliste¹³, de restituer au-delà des simples récits que sont les contes et les légendes, tout un contexte qui, passant par la description des paysages, des personnages, par des commentaires... permet de les éclairer.

Au tout début du xx^e siècle, Paul Sébillot, lui-même Breton de Paris, avait bien compris cette démarche : « *Il y aurait mauvaise grâce à lui [François Cadic] reprocher d'avoir, pour les [les Bretons de Paris] intéresser davantage, soudé quelques digressions à ses récits, d'autant que le premier de ces volumes contient des matériaux souvent plus curieux que ceux que l'on rencontre dans des livres à prétention plus scientifiques. En maints endroits, l'accent populaire est très bien conservé, sinon dans la lettre, du moins dans son esprit, et même plusieurs des contes proprement dits sont exempts de surcharge.* »¹⁴

De tels ajouts et interventions diverses ont bien entendu conduit certains à se montrer plus sévères à son égard, je pense notamment à Arnold Van Gennep qui lui reproche, à juste titre, d'avoir arrangé littérairement ses récits¹⁵. D'autres se montrent moins catégoriques, à l'image d'un Paul Delarue : « *François Cadic*, écrit-il en 1949 dans une autre lettre à Yves Le Diberder, *intéresse le spécialiste du conte parce qu'il a fait une abondante moisson qui est de nature à enrichir notre connaissance du conte fran-*

13. François Cadic collabora au journal *Ouest-Éclair*, dès son lancement en 1899. « De notre envoyé spécial F. Cadic », peut-on lire en 1900 au bas d'un article sur le dragage des huîtres en baie de Cancale.

14. *Revue des traditions populaires*, xviii, 1903, p. 602.

15. *Manuel de folklore français contemporain*, tome iv, p. 689.

çais, certes il en a arrangé la forme, qui n'a rien de populaire, il a donné à quelques contes une fin édifiante et il a modifié certains traits qui lui paraissaient choquants, mais dans l'ensemble, il a respecté les thèmes, sa collecte est la meilleure après celle de Luzel. »¹⁶

De fait, Paul Delarue ira même jusqu'à lui consacrer, en 1955, l'un des volumes de la collection des *Contes merveilleux des provinces de France*¹⁷, où il confirme, dans son introduction : « Il [François Cadic] avait déjà rassemblé plus de deux cents contes et légendes et avait doté le légendaire bas-breton d'un florilège qui est le plus riche après celui de Luzel, et certaines de ses versions sont parmi les plus belles du folklore français. »¹⁸ De fait, certaines versions de contes de François Cadic serviront de version-type dans le *Catalogue du conte populaire français*¹⁹.

En terminant, je pousserai encore un peu le paradoxe, en vous faisant part d'une constatation qui a quelque peu ébranlé mes certitudes de scientifique : dans le cadre d'un projet de thèse, j'ai réalisé, à la fin des années 1970, des enquêtes sur les pratiques populaires liées aux grands cycles calendaires. Et, concernant les feux de la Saint-Jean, je dois admettre que le document qui rend le mieux compte de ce qu'ils pouvaient être en Bretagne n'est pas, à l'évidence, la transcription des nombreux entretiens que j'ai pu mener sur ce thème... mais bien un texte littéraire, une nouvelle due à Anatole Le Braz et intitulée « La nuit des feux », qu'il insère en 1897 dans son recueil *Pâques d'Islande*.

Je ne fais d'ailleurs que rejoindre sur ce point l'ethnologue Jean-Michel Guilcher : « Le reproche qu'on a fait parfois à A. Le Braz de sacrifier la vérité des faits à l'arrangement littéraire paraît injuste. Sa description de la Saint-Jean à Motreff [...] correspond bien pour l'essentiel à ce que notre enquête nous a appris en cette commune et en bien d'autres. »²⁰

Une création littéraire, surtout quand, comme chez Le Braz, elle s'appuie sur des observations réelles et s'attache à restituer avec finesse atmosphère et psychologie..., pourrait-elle donc mieux rendre compte d'une réalité qu'un document de collecte brut, parfois difficilement intelligible, dont une consultation sèche peut ne pas rendre compte d'une réalité plus complexe? Difficile à admettre d'un strict point de vue scientifique!

16. Lettre de Paul Delarue à Yves Le Diberder, Lyon, le 25 juillet 1949.

17. *Contes de la Basse-Bretagne*, Paris, Érasme, 1955. Paul Delarue avait l'intention de publier par la suite une édition commentée.

18. *Id.*, p.12.

19. « Le sorcier aux trois ceintures » (A.-T. 329), « La victoire du boiteux » (A.-T. 513) ou « La fille du sabotier » (A.-T. 653 A).

20. Jean-Michel Guilcher, *La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*, Paris-La Haye, 1963; réédition : Coop-Breizh-Chasse-Marée/ArMen, 1995, p. 4.

Loin de moi l'idée d'ajouter encore des difficultés à la question déjà suffisamment délicate et complexe de la transcription des textes oraux, mais je souhaitais simplement souligner l'importance, voire la nécessité, en fonction du public auquel on s'adresse, de donner des indications sur le contexte, de fournir un certain nombre de clefs sans lesquelles le conte ou la légende, réduits aux seuls textes, ne sauraient être appréciés à leur pleine mesure, voire correctement compris. Reste évidemment à déterminer la manière dont ces éléments sont susceptibles d'être intégrés : introduction, interventions au sein du texte à la manière des didascalies, notes explicatives...?



Aurélien Boivin



Fañh Postic